



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

NON GRADÉS



D.I de Centre-Est **DIJON**

Le 10 mars 2017

Mr CAILLET-BREILLET Manuel

Délégué régional Centre-Est DIJON,
Membre exécutif Du bureau National,
Du Syndicat Pénitentiaire Des Surveillant(e)s.

Tél : 06 87 10 93 82

LETTRE OUVERTE

À

Monsieur le Directeur de
L'Administration Pénitentiaire

Objet : bulletins de salaire non transmis aux agents sur les établissements de la D.I.S.P de Dijon depuis décembre 2016.

Monsieur le Directeur,

J'ai été saisi par de nombreux agents de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de DIJON qui n'avaient pas reçu leur bulletin de salaire depuis le mois de décembre 2016. Le 6 mars 2017, j'ai sollicité le service de Unités Traitements et des Indemnités de la D.I.S.P de DIJON pour les alerter à ce sujet.

Le service U.T.I., m'a informé avoir fait le nécessaire pour commander des enveloppes auprès du service du Département du Budget et des Finances, ces dernières permettent aux agents de récupérer leur bulletin de salaire sous pli fermé, en toute confidentialité.

Le service D.B.F. a répondu ne pas être dans la capacité de traiter cette demande puisqu'ils sont en attente de Crédit.

Monsieur Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, je vous demande de bien vouloir saisir vos services afin que cette situation ubuesque prenne fin. En effet, depuis décembre 2016, les agents du ressort de la D.I.S.P de DIJON ne peuvent pas vérifier leurs salaires (Heures supplémentaires et diverses primes), et prétendre aux diverses prestations sociales conditionnées à la production de bulletin de salaire de moins de 3 mois.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères remerciements.

Manuel CAILLET-BREILLET